






# Baccalauréat en linguistique et psychologie

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES DÉPARTEMENT DE LINGUISTIQUE ET DE TRADUCTION | DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

## Sommaire et particularités

|                 |  |
|-----------------|--|
| NUMÉRO          | 1-183-1-0  |
| CYCLE           | 1 <sup>er</sup> cycle                                |
| TITRE OFFICIEL  | Baccalauréat en linguistique et psychologie (B. Sc.) |
| TYPE            | Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)                    |
| CRÉDITS         | 90 crédits   |
| COTE R MINIMALE | 24.00  |

-  Admission à l'automne et à l'hiver
-  Temps plein
-  Offert au campus de Montréal
-  Admission suspendue
-  Possibilité de séjour d'études à l'international

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Julie Auger, responsable du programme  
514 343-6111, poste 31762  
julie.auger.4@umontreal.ca

Viridiana Carrillo Flores, TGDE 514 343-7445  
linguistique@ling.umontreal.ca

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission  
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>

## Présentation

Le programme s'adresse aux étudiants intéressés par les rapports entre langage et cognition ainsi que par la fonction strictement humaine qu'est le langage, qui comprend :

- sa structure;
- son acquisition;
- son fonctionnement normal ou pathologique;
- son substrat neurologique, etc.

Ce programme est administré par le Département de linguistique et de traduction.

## Forces

- Des possibilités aux cycles supérieurs dans les 2 domaines : linguistique et psychologie.
- La présence du Laboratoire de sciences phonétiques, axé sur l'innovation.
- Des accès au RALI, un laboratoire de recherche appliquée en linguistique informatique, doté de puissants ordinateurs.
- Des laboratoires de langues et d'informatique.
- La présence de l'Observatoire linguistique Sens-Texte (OLST), qui regroupe 3 disciplines : la linguistique, la terminologie et la didactique.
- La Testothèque, qui renferme plus de 1000 tests servant à l'enseignement, aux stages et à la recherche.
- La Clinique universitaire de psychologie, qui sert à la formation professionnelle des étudiants de cycles supérieurs.

## Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- AGENT(E) D'INFORMATION
- LEXICOGRAPHE
- LINGUISTE
- RÉVISEUR(-EUSE)
- TERMINOLOGUE
- SCÉNARISTE-DIALOGUISTE

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

Soit

- être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :
  - DEC en sciences humaines et avoir atteint les objectifs suivants : 022W (Statistiques avancées) et 022V (Biologie)
  - DEC en sciences, lettres et arts
  - DEC en sciences de la nature
  - DEC en histoire et civilisation, et avoir atteint les objectifs suivants : 022P (Méthodes quantitatives), 022W (Statistiques avancées) et 022V (Biologie)

Soit

- être titulaire de tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC et
- avoir réussi, **avant l'entrée dans le programme**, les cours préalables suivants :
  - Un cours de biologie
  - Mathématiques 337 ou (360-300 et 201-300) ou (103 et 307) ou (103 et 105 et 203)
  - Psychologie 102

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF ou 605/990 au TFI au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.
  - Consultez les dates limites de téléversement de l'attestation de résultat à un test de français pour une demande d'admission.
  - Consultez la liste détaillée des tests et diplômes acceptés.

NB. – À compter de l'admission au trimestre d'hiver 2023, le TFI n'est plus accepté pour satisfaire à l'exigence de français à l'admission. Exceptionnellement, et ce, afin de permettre une transition, les résultats de TFI déposés seront pris en compte aux conditions décrites sur la page Prévoir les entrevues et les tests.

- soit avoir déposé une preuve de maîtrise du français reconnue par l'Université (voir le formulaire).
  - Consultez les dates limites d'obtention de la dispense.

**Mise à niveau obligatoire en français écrit dans certains programmes :** il est possible qu'après son admission, une personne doive se soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir des cours de mise à niveau. Pour savoir si cette mesure s'applique, consulter le Règlement propre à ce programme d'études; si l'article 6.6 n'y figure pas, c'est que le programme n'implique pas de mise à niveau obligatoire en français. Pour en savoir plus sur l'évaluation obligatoire en français écrit, consulter le site du Bureau du français dans les études.

## Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui fait preuve d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent et qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

## Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

## Cheminements d'études possibles

Certains de nos diplômés de ce programme d'études ont poursuivi leurs études dans les programmes suivants :

| PROGRAMMES D'ÉTUDES  | TYPE         | CRÉDITS     | NUMÉRO    | PÉRIODE |
|--|--------------|-------------|-----------|---------|
| Communication (Sciences)   | Baccalauréat | 90 crédits  | 1-225-1-0 | Jour    |
| Éducation préscolaire et enseignement primaire - Campus Laval    | Baccalauréat | 120 crédits | 1-820-1-9 | Jour    |
| Éducation préscolaire et enseignement primaire - Campus Montréal | Baccalauréat | 120 crédits | 1-820-1-0 | Jour    |

**ATTENTION :** La réussite de ce programme ne constitue pas une garantie d'admission au(x) programme(s) ci-dessus. Consultez la page descriptive du programme d'études qui vous intéresse pour connaître les critères d'admissibilité.

## Structure du programme (1-183-1-0)

Version 02 (H12)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires, 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Bloc 70A Bases en linguistique et en psychologie

Obligatoire - 60 crédits.

| COURS    | TITRE   | CR.H.  | COURS    | TITRE                               | CR.H.  |
|----------|---|--------|----------|-------------------------------------|--------|
| LNG 1080 | Notions de lexicologie, morphologie et sémantique | 3.0J   | PSY 1006 | Méthodologie scientifique 1         | 3.0J S |
| LNG 1400 | Notions de phonétique et de phonologie            | 3.0J S | PSY 1035 | Psychologie physiologique           | 3.0J S |
| LNG 1540 | Notions de syntaxe                                | 3.0J   | PSY 1085 | L'apprentissage                     | 3.0J S |
| LNG 2050 | Syntaxe   | 3.0J   | PSY 1095 | Développement de l'enfant           | 3.0J S |
| LNG 2080 | Sémantique  | 3.0J   | PSY 2055 | Psychologie de la perception        | 3.0J S |
| LNG 2360 | Morphologie                                       | 3.0S   | PSY 2065 | Processus cognitifs 1               | 3.0J S |
| LNG 2400 | Phonétique instrumentale                          | 3.0J   | PSY 2115 | Psychopathologie: introduction      | 3.0J S |
| LNG 2470 | Phonologie  | 3.0J   | PSY 3022 | Histoire critique de la psychologie | 3.0J S |
| LNP 3000 | Synthèses en linguistique et psychologie          | 3.0    | PSY 3032 | Neuropsychologie humaine            | 3.0J S |
| PSY 1004 | Analyses quantitatives en psychologie 1           | 3.0J S |          |                                     |        |

#### Bloc 70B Langage et cognition

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

| COURS    | TITRE                       | CR.H.  | COURS    | TITRE                               | CR.H. |
|----------|-----------------------------|--------|----------|-------------------------------------|-------|
| LNG 1010 | Langage et cognition        | 3.0J S | LNG 2355 | Troubles du langage et linguistique | 3.0J  |
| LNG 2002 | Acquisition et linguistique | 3.0J   | LNG 3090 | Neurosciences du langage            | 3.0S  |
| LNG 2140 | Questions de bilinguisme    | 3.0J   |          |                                     |       |

**Bloc 70C Formation approfondie en linguistique**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

| COURS    | TITRE              | CR.H. | COURS    | TITRE                        | CR.H. |
|----------|--------------------|-------|----------|------------------------------|-------|
| LNG 3040 | Syntaxe avancée    | 3.0J  | LNG 3160 | Atelier de travaux pratiques | 3.0J  |
| LNG 3050 | Sémantique avancée | 3.0J  | LNG 3400 | Morphologie avancée          | 3.0J  |
| LNG 3070 | Phonologie avancée | 3.0S  | LNG 3560 | Phonétique avancée           | 3.0S  |

**Bloc 70D Formation complémentaire en linguistique**

Option - Maximum 6 crédits.

| COURS    | TITRE                                 | CR.H. | COURS    | TITRE                             | CR.H. |
|----------|---------------------------------------|-------|----------|-----------------------------------|-------|
| LNG 1050 | Ancien et moyen français              | 3.0J  | LNG 2240 | Pragmatique                       | 3.0S  |
| LNG 1126 | Histoire du français en Amérique      | 3.0J  | LNG 2340 | Langues secondes                  | 3.0J  |
| LNG 2045 | Grammaire du français et linguistique | 3.0J  | LNG 2350 | Sociolinguistique                 | 3.0J  |
| LNG 2100 | Français québécois                    | 3.0J  | LNG 3120 | Traitement automatique du langage | 3.0S  |
| LNG 2160 | Introduction à la psycholinguistique  | 3.0S  | LNG 3450 | Production de la parole           | 3.0   |

**Bloc 70E Form. approfondie en psychologie du développement**

Option - 3 crédits.

| COURS    | TITRE                                    | CR.H.  |
|----------|--|--------|
| PSY 2093 | Adolescence                              | 3.0J   |
| PSY 2254 | Maturité et vieillesse                   | 3.0J S |
| PSY 3090 | Développement social et cognitif 0-5 ans | 3.0J   |

**Bloc 70F Formation approfondie en psychologie cognitive**

Option - 3 crédits.

| COURS    | TITRE                        | CR.H. | COURS    | TITRE                  | CR.H. |
|----------|------------------------------|-------|----------|------------------------|-------|
| PSY 3033 | Neuropsychologie sensorielle | 3.0J  | PSY 3083 | Mémoire humaine        | 3.0J  |
| PSY 3063 | Processus cognitifs 2        | 3.0J  | PSY 3106 | La psychologie du rêve | 3.0J  |

**Bloc 70G Formation complémentaire en psychologie**

Option - 3 crédits.

| COURS    | TITRE                          | CR.H.  | COURS    | TITRE                                    | CR.H. |
|----------|--------------------------------|--------|----------|--|-------|
| PSY 1045 | Motivation et émotion          | 3.0J S | PSY 2128 | Psychologie et monde du travail          | 3.0J  |
| PSY 1075 | Psychologie sociale            | 3.0J S | PSY 2253 | Psychologie évolutionniste               | 3.0   |
| PSY 1105 | Psychologie de la personnalité | 3.0J S | PSY 3114 | Les troubles mentaux graves              | 3.0J  |
| PSY 2003 | Introduction à la psychométrie | 3.0J   | PSY 3249 | Violence familiale                       | 3.0J  |
| PSY 2007 | Laboratoire 1                  | 3.0J   | PSY 3258 | Psychopathologie 2                       | 3.0J  |
| PSY 2071 | Relations interpersonnelles    | 3.0J   | PSY 3260 | Théorie psychanalytique : Freud et après | 3.0   |
| PSY 2098 | Sexualité et cycle de vie      | 3.0J S |          |  |       |

**Bloc 70Z**

Choix - 3 crédits.

## Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

| PROGRAMMES D'ÉTUDES           | TYPE         | CRÉDITS    | NUMÉRO    | PÉRIODE   |
|-------------------------------|--------------|------------|-----------|-----------|
| Arts et sciences              | Mineure      | 30 crédits | 1-960-4-0 | Jour Soir |
| Psychologie - Campus Montréal | Baccalauréat | 90 crédits | 1-220-1-0 | Jour      |
| Psychologie et Sociologie     | Baccalauréat | 90 crédits | 1-257-1-0 | Jour      |
| Traduction                    | Baccalauréat | 90 crédits | 1-185-1-0 | Jour      |

## Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

## Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### **Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

### **Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international\* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

\* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

### **Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

### **Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

### **Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

### **Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### **Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### **Art. 18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).